

Document analytique

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : l'expérience de travail des personnes avec incapacité, au Canada

Division de la statistique sociale et autochtone

Immeuble Jean Talon, 7^e étage, 170 promenade Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0T6

Téléphone : 613-951-5979



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 89-628-X n° 007, au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : l'expérience de travail des personnes avec incapacité, au Canada

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2008

N° 89-628-X n° 007 au catalogue

ISSN 1915-0474

ISBN 978-0-662-04497-0

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in english upon request (catalogue no. 89-628-X no. 007).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Collaborateurs

Valérie Bizier, Shannon Brennan, Monique Foisy, Julie Foucreault, Michèle Lanoue, Patric Fournier-Savard, Irene Gombac, Siqin Guo, Andrew MacKenzie, Chantal Mongeon, Lucie Parisien, Susan Moore, Julia Pargaru, Melissa Sleightholm, Susan Stobert, Denis Theriault, Gregg Thompson et Lucie Veilleux

Table des matières

Introduction	6
Vue d'ensemble des personnes avec incapacité dans la population active	7
Les changements sur le marché du travail entre 2001 et 2006 pour les personnes avec et sans incapacité	12
Le taux de chômage	12
L'emploi total	14
Les obstacles à la participation à la population active	17
La capacité de participer à la population active	17
Les personnes complètement empêchées d'être actives	17
L'incidence de l'incapacité complète de travailler est plus faible dans les territoires	18
Les limitations quant à la quantité ou au genre de travail	18
Les aménagements en milieu de travail	19
Les aménagements en milieu de travail destinés aux personnes occupées ayant des limitations d'activités ..	19
L'aménagement a-t-il été fourni?	20
Les aménagements en milieu de travail destinés aux personnes en chômage ou inactives	20
Les besoins en aménagements en milieu de travail ont diminué	21
La discrimination perçue	22

Introduction

L'activité sur le marché du travail est une partie importante de la vie des Canadiens qui recherchent l'indépendance personnelle et la sécurité financière à long terme. Il peut être tout spécialement difficile pour les personnes avec incapacité d'être actives parce qu'elles sont confrontées à plusieurs défis par rapport aux personnes sans incapacité. Outre la recherche d'emploi, une personne avec incapacité peut se voir limitée quant à la quantité ou au genre de travail qu'elle peut faire, elle peut avoir besoin d'aménagements en milieu de travail, comme des heures ou des tâches modifiées ou des modifications structurelles, elle peut subir de la discrimination ou elle peut faire face à une combinaison de ces obstacles.

À l'aide de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006, le présent rapport examine l'expérience d'emploi des personnes avec incapacité afin de déterminer dans quelle mesure elles ont réussi sur le marché du travail en 2006. Les personnes sans incapacité sont utilisées aux fins de comparaison (pour en savoir plus sur l'EPLA de 2006, voir l'encadré 1). Suite à un profil d'emploi initial de 2006 des personnes avec incapacité, ce rapport analyse en détail les changements survenus dans l'expérience d'emploi des personnes avec incapacité entre 2001 et 2006. La dernière partie porte sur les obstacles à l'emploi que les personnes avec incapacité doivent relever, y compris l'incapacité en tant que telle, les aménagements en milieu de travail et la discrimination perçue en milieu de travail.

Encadré 1

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), réalisée à l'échelle du pays, vise à recueillir de l'information sur les adultes et les enfants avec incapacité, c'est-à-dire dont les activités quotidiennes sont limitées en raison d'un état de santé ou d'un autre problème. Financée par Ressources humaines et Développement social Canada et réalisée par Statistique Canada, l'EPLA fournit de l'information essentielle sur la prévalence de diverses incapacités, les types de soutien à la disposition des personnes avec incapacité, le profil d'emploi de ces dernières, leur revenu et leur participation aux activités sociales. Ces renseignements sont utilisés à tous les échelons du gouvernement, par les associations, les chercheurs et les organisations non gouvernementales en vue de planifier les services que requièrent les personnes avec des limitations d'activités, afin de leur permettre de participer pleinement à tous les aspects de la vie.

Les dernières données sur les personnes avec incapacité ont été recueillies en 2006, après la réalisation précédente de l'EPLA en 2001. L'EPLA de 2006 fournit une mesure de la variabilité du nombre de personnes avec incapacité et, dans la mesure du possible, des changements survenus dans leur situation d'activité au cours des cinq années précédentes. De nouvelles questions ont également été ajoutées pour refléter les progrès technologiques et les exigences en données des nouvelles politiques et des nouveaux programmes.

Le présent article est le cinquième d'une série de communiqués sur les données de l'EPLA et renferme les résultats de l'enquête sur la situation de l'emploi des adultes âgés de 15 à 64 ans avec incapacité. Les principaux thèmes examinés sont les changements survenus sur le marché du travail qui touchaient les personnes avec et sans incapacité entre 2001 et 2006, les obstacles à l'emploi qui nuisaient aux personnes avec incapacité et la discrimination perçue en milieu de travail.

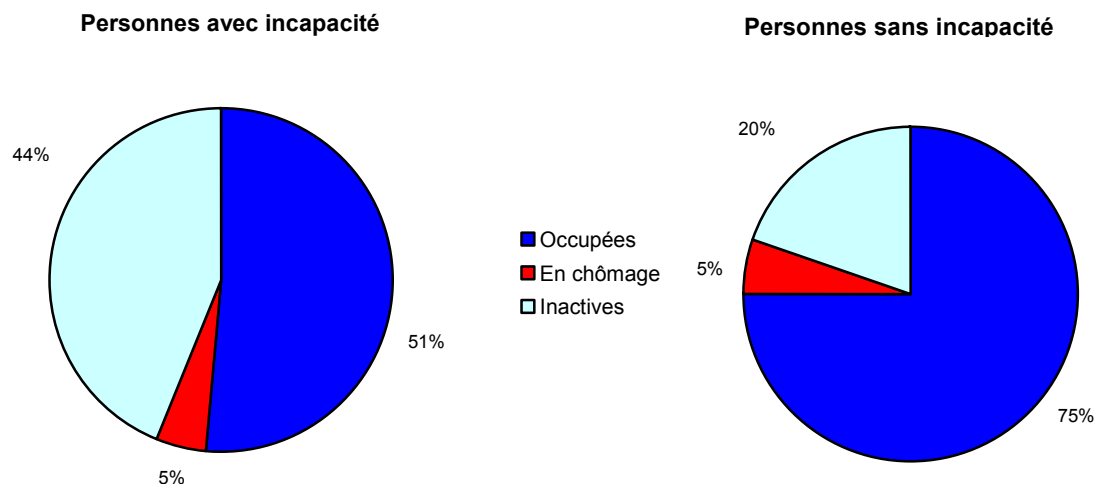
D'autres analyses portant sur des sujets tels que le revenu et l'impact de la famille seront diffusées plus tard en 2008.

Vue d'ensemble des personnes avec incapacité dans la population active

En 2006, 2 457 350 personnes de 15 à 64 ans avec des limitations d'activités pouvaient potentiellement faire partie de la population active au Canada. Dans ce groupe, 1 259 980 (51,3 %) occupaient un emploi, 119 340 (4,9 %) étaient en chômage et 1 078 020 (43,9 %) étaient inactives. Comparativement à la population sans incapacité, plus de personnes avec incapacité étaient inactives (voir le graphique 1; pour en savoir plus sur les variables de la population active employées dans le présent rapport, voir l'encadré 2).

Graphique 1

Situation sur le marché du travail des personnes avec et sans incapacité, Canada, 2006



Nota : Inclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2006

Encadré 2

Le présent rapport utilise l'information sur l'emploi fournie pour le Recensement afin de mesurer avec exactitude l'expérience d'emploi des personnes avec et sans incapacité à l'aide des mêmes périodes de référence et concepts sur le marché du travail. Les données d'enquête de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) servent à déterminer la situation vis-à-vis de l'incapacité.

La deuxième partie du rapport donne plus de détails sur l'expérience d'emploi des personnes avec incapacité. Elle a recours aux questions sur la situation d'activité posées pendant l'entrevue de l'EPLA puisqu'elles fournissent plus d'information. Parce que les entrevues de l'EPLA ont eu lieu environ six mois après le Recensement, la situation d'activité d'un certain nombre de répondants a changé. L'indicateur de la situation d'activité de l'EPLA fournit également plus de détails sur la situation d'activité en établissant une distinction entre les personnes à la retraite et celles qui ne sont pas sur le marché du travail. Cette distinction est importante pour les personnes avec une incapacité parce qu'elle sépare les personnes qui ont réussi à être actives et qui ont pris leur retraite de leur plein gré de celles qui n'ont pas été ou n'ont pas pu être actives.

Comme le graphique 1 l'indique clairement, la situation sur le marché du travail des personnes avec et sans incapacité est tout à fait différente. Dans le cas des personnes avec incapacité, les proportions de la population qui était inactive et de celle qui était occupée étaient presque égales, alors qu'environ les trois quarts (75,1 %) de la population sans incapacité était occupée et qu'environ un cinquième (19,8 %) de celle-ci était inactive. Il convient de souligner que la répartition selon l'âge des populations avec et sans incapacité est très différente. Par exemple, l'âge médian de la population faisant partie du groupe d'âge actif (15 à 64) et avec une incapacité est 49,0 ans alors qu'il est de 39,0 ans pour celle sans incapacité. Voilà pourquoi tous les taux de chômage, d'emploi et de participation au marché du travail présentés dans le rapport à l'égard des personnes avec incapacité ont été normalisés en fonction de l'âge à partir de la répartition selon l'âge de la population sans incapacité correspondante (c.-à-d. la population avec une incapacité selon l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006 par rapport à la population sans incapacité en 2006, ainsi que la population avec une incapacité selon l'EPLA de 2001 par rapport à la population sans incapacité en 2001; voir l'encadré 3 pour plus de détails).

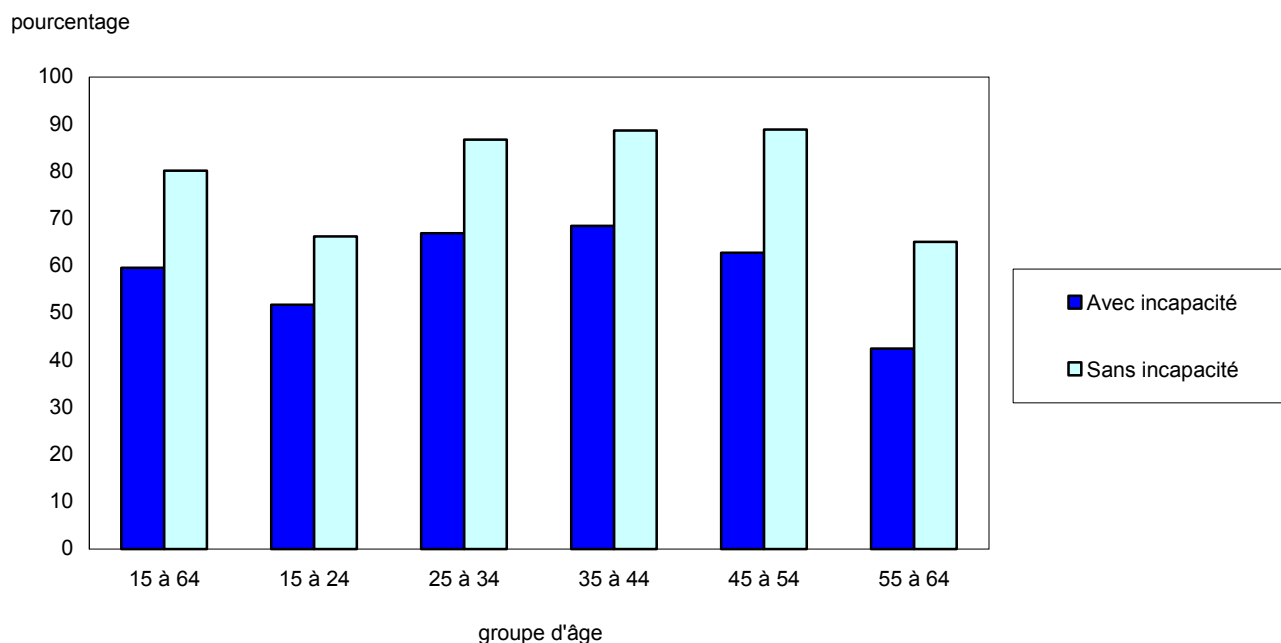
Encadré 3

Lorsque les caractéristiques de 2 populations distinctes sont très différentes, la standardisation par rapport à l'âge peut être utilisée afin d'ajuster les statistiques d'une population pour qu'elles soient comparables avec celles de l'autre population. Dans le cas des personnes avec et sans incapacité, les gens avec incapacité sont plus âgés que ceux sans incapacité, faisant en sorte que leurs caractéristiques au sujet de la participation à la population active diffèrent : la comparaison des deux populations sera donc plus difficile. En standardisant l'âge de la population avec incapacité par rapport à la structure d'âge des gens sans incapacité, les différences entre les deux groupes représentent les différences actuelles entre ces groupes, et non la différence dans leur structure d'âge. Pour cette raison, l'âge de la population avec incapacité de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001 a été standardisé par rapport à la distribution d'âge de la population sans incapacités de 2001, et l'âge de la population avec incapacités de l'EPLA de 2006 a été standardisée par rapport à la distribution d'âge de la population sans incapacités de 2006. Par ailleurs, les distributions selon l'âge n'ont pas été standardisées en fonction d'une année commune.

On constate des différences marquées entre la participation au marché du travail des personnes avec et sans incapacité dans tous les groupes d'âge. Des personnes peuvent être sans emploi pour plusieurs raisons, dont le départ à la retraite, la fréquentation scolaire et les responsabilités familiales en sont quelques exemples. Cependant, toutes les personnes ne choisissent pas d'être inactives, certaines personnes avec incapacité peuvent être complètement empêchées de travailler ou limitées quant à la quantité ou au genre de travail qu'elles peuvent faire (ce groupe est examiné plus attentivement dans une partie ultérieure du rapport). La plus grande différence entre le taux d'activité des personnes avec et sans limitation se retrouve dans le groupe d'âge de 45 à 54 ans, où près de neuf personnes sans incapacité sur 10 (88,9 %) étaient actives comparativement à environ 6 personnes avec incapacité sur 10 (62,7 %) (voir le graphique 2).

Graphique 2

Taux d'activité selon le groupe d'âge et la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2006



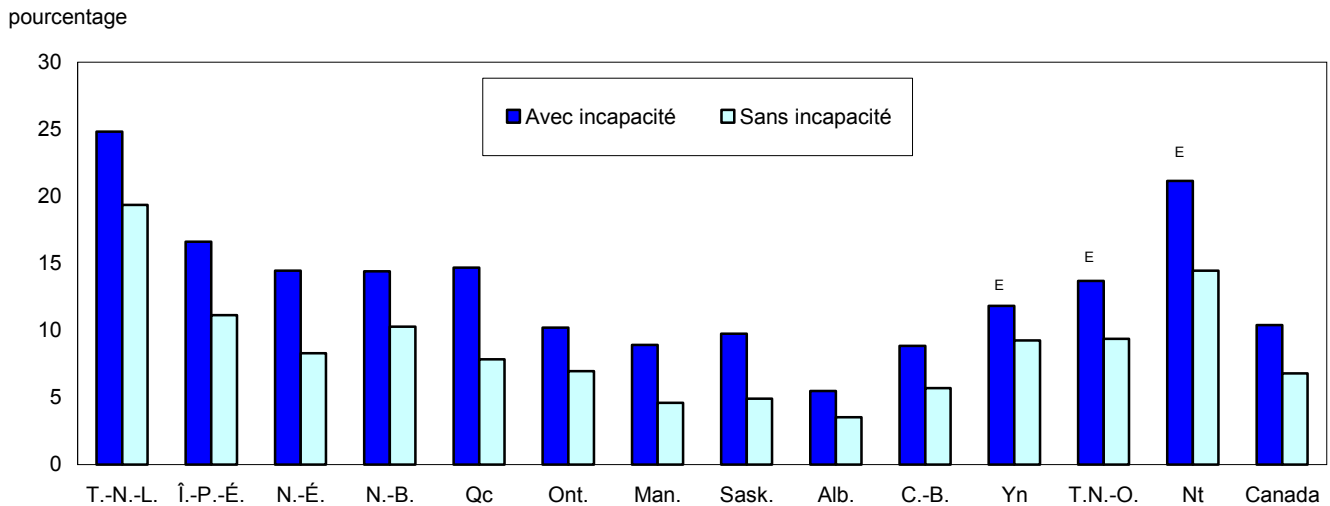
Nota : Inclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006*

Le chômage était également plus courant chez les personnes avec incapacité. Bien que le taux d'activité et le taux de chômage aient tous deux tendance à indiquer la réussite ou la difficulté à être sur le marché du travail, le taux de chômage est peut-être l'indicateur économique clé pour les personnes avec incapacité parce que ce ne sont pas toutes ces personnes qui sont capables de travailler. À titre de mesure des personnes qui cherchaient activement un emploi et qui étaient donc capables de travailler, le taux de chômage mesure la réussite des personnes avec incapacité sur le marché du travail et peut être directement comparé aux personnes sans incapacité. En 2006, le taux de chômage de toutes les personnes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans était de 10,4 %, soit plus que celui de la population sans incapacité, qui était de 6,8 %.

L'écart dans le taux de chômage entre les personnes avec et sans incapacité était relativement constant entre les sexes et les groupes d'âge, mais il existait certaines différences marquées entre les provinces et les territoires. L'écart le plus important dans le chômage se retrouve au Québec, où le taux de chômage des personnes avec des limitations était près de deux fois plus élevé que celui des personnes n'ayant pas de limitations (14,7 % par rapport à 7,9 %). De même, le taux d'activité des personnes avec des limitations au Québec (52,0 %) était inférieur à la moyenne nationale (59,6 %). L'Alberta affichait l'écart le plus faible dans le taux de chômage entre les personnes avec et sans incapacité (5,5 % par rapport à 3,5 %) et le Yukon s'en rapprochait (11,8 % par rapport à 9,2 %; voir le graphique 3). L'activité en Alberta (70,8 %) et au Yukon (75,4 %) était également supérieure à la moyenne nationale.

Graphique 3 Taux de chômage selon la province, territoire et la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada, 2006



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006*

La sévérité d'une incapacité peut également influencer l'expérience d'une personne sur le marché du travail. Par exemple, le taux de chômage des personnes avec des limitations légères (8,3 %) ou modérées (9,1 %) était bien plus près de celui de leurs homologues qui n'avaient pas d'incapacité (6,8 %), tandis que le taux de chômage des personnes avec incapacité sévères ou très sévère était plus élevé (15,2 %).

Le genre d'incapacité exerçait également une incidence sur l'expérience du marché du travail. Les personnes avec une déficience auditive ont déclaré le taux de chômage le plus faible (10,4 %) et le taux d'activité le plus élevé pour tous les genres d'incapacités (64,1 %). À l'autre extrémité, les taux de chômage les plus élevés ont été observés chez les personnes avec des limitations psychologiques (14,3 %) et liées à la mémoire (15,7 %), tandis que le taux d'activité le plus faible était celui des personnes avec une déficience intellectuelle (32,7 %; voir le tableau 1). Par ailleurs, il faut noter que plusieurs personnes avec une incapacité ont plus d'un type de limitation ce qui entraîne un chevauchement entre les catégories. Consultez l'encadré 4 pour une description de chaque type d'incapacité.

Tableau 1
Taux d'activité et de chômage selon le genre d'incapacité, Canada, 2006

Genre d'incapacité	Taux d'activité	Taux de chômage
	pourcentage	
Déficience auditive	64,1	10,4
Déficience visuelle	49,9	12,9
Communication	37,6	13,6
Mobilité	53,6	12,1
Agilité	52,8	11,7
Douleur	60,0	11,1
Apprentissage	47,6	11,8
Mémoire	40,2	15,7
Développement	32,7	12,6 ^E
Psychologique	45,2	14,3

Nota : Inclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Tous les taux dans ce tableau sont normalisés en fonction de l'âge

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006*

Encadré 4 : types d'incapacités chez les adultes

Les questions de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) ont permis de relever les types d'incapacités qui suivent chez les adultes (personnes de 15 ans et plus) :

Ouïe : Difficulté à entendre ce qui se dit dans une conversation avec une autre personne, dans une conversation avec au moins trois personnes ou dans une conversation téléphonique.

Vision : Difficulté à lire les caractères ordinaires d'un journal ou à voir clairement le visage d'une personne éloignée de 4 mètres (12 pieds).

Parole : Difficulté à parler et/ou à se faire comprendre.

Mobilité : Difficulté à marcher un demi-kilomètre ou à monter et à descendre environ 12 marches d'escalier sans se reposer, à se déplacer d'une pièce à une autre, à transporter un objet de 5 kg (10 lb) sur une distance de 10 mètres (30 pieds) ou à se tenir debout pendant de longues périodes.

Agilité : Difficulté à se pencher, à s'habiller ou à se déshabiller, à se mettre au lit ou à en sortir, à se couper les ongles des orteils, à utiliser les doigts pour saisir ou manier des objets, à tendre les bras dans n'importe quelle direction (au-dessus de la tête, par exemple) ou à couper sa nourriture.

Douleur : Limitation de la quantité ou du genre d'activités possibles causée par une douleur de longue durée qui est constante ou qui revient de temps à autre (par exemple, un mal de dos récurrent).

Apprentissage : Difficulté à apprendre en raison d'un état tel que des problèmes d'attention, l'hyperactivité ou la dyslexie, qu'il ait été ou non diagnostiqué par un enseignant, un médecin ou un autre professionnel de la santé.

Mémoire : Limitation de la quantité ou du genre d'activités possibles causée par des périodes fréquentes de confusion ou des difficultés à se souvenir de choses. Ces difficultés peuvent être associées à la maladie d'Alzheimer, à des lésions cérébrales ou à d'autres états semblables.

Encadré 4 – types d'incapacités chez les adultes (conclusion)

Déficience intellectuelle : Limitations cognitives dues à l'existence d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du développement, telles que le syndrome de Down, l'autisme ou des troubles mentaux causés par un manque d'oxygène à la naissance.

Psychologique : Limitation de la quantité ou du genre d'activités possibles causée par des troubles émotionnels, psychologiques ou du comportement tels que les phobies, la dépression, la schizophrénie, des problèmes dus à la consommation d'alcool et de drogues, etc.

Autre¹ : Le type d'incapacité est « autre » si le répondant a répondu OUI aux questions générales sur les limitations d'activité, mais n'a répondu OUI à aucune des questions sur le type d'incapacité qui ont suivi.

1. En 2006, le type d'incapacité « inconnu » a été renommé « autre ».

Les changements sur le marché du travail entre 2001 et 2006 pour les personnes avec et sans incapacité

L'examen dans le temps du rendement sur le marché du travail des personnes avec des limitations renseigne sur leurs progrès en vue de leur inclusion complète dans la population active¹. Selon le Recensement de 2006 et l'Enquête sur la population active, l'économie canadienne a connu une croissance remarquable entre 2001 et 2006, générant des centaines de milliers d'emplois et affichant des taux de chômage se rapprochant de niveaux bas quasi records. Les preuves de ce marché du travail vigoureux sont évidentes dans bon nombre des indicateurs avancés du marché du travail, notamment le taux de chômage et la croissance de l'emploi total.

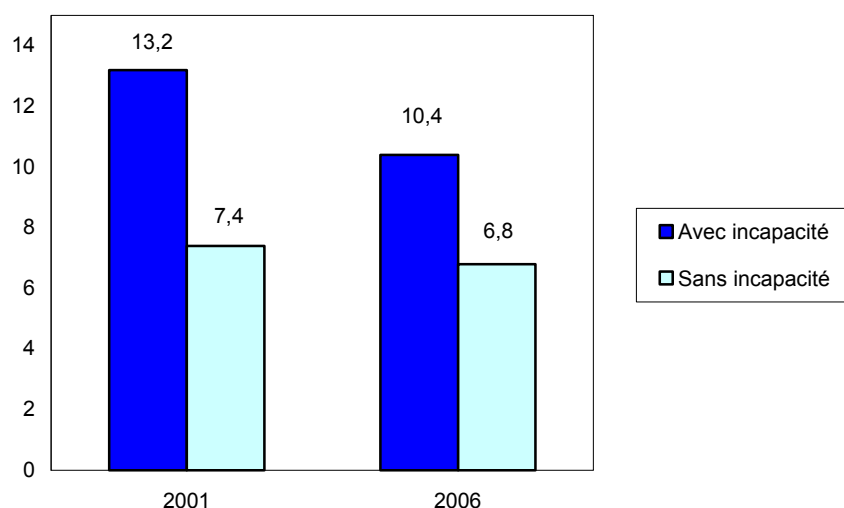
Le taux de chômage

Les preuves de la vigueur de l'économie canadienne étaient évidentes dans le taux de chômage puisqu'il a chuté dans presque toutes les parties du Canada entre 2001 et 2006 (voir 97-559-XIF 2006001). Le taux de chômage des personnes avec incapacité a également démontré cette forte croissance économique, diminuant de 13,2 % à 10,4 %. Même si les personnes avec des limitations d'activités affichaient un taux de chômage bien plus élevé en 2006 que la population sans incapacité (10,4 % par rapport à 6,8 %), l'écart s'est resserré considérablement entre les deux groupes. En 2001, le taux de chômage des personnes avec des limitations d'activités était près du double de celui de la population sans incapacité, soit 13,2 % comparativement à 7,4 %. En 2006, une diminution du taux de chômage chez les personnes avec incapacité et une réduction moindre chez les personnes sans incapacité a amoindri l'écart dans le taux de chômage de près du tiers (voir le graphique 4). Tel que la section suivante sur l'emploi le soulignera, la plupart des gains semblent être le résultat de la croissance en emploi pour les personnes avec une incapacité plutôt que d'un retrait de la population active.

1. Certains changements techniques ont été apportés à l'EPLA entre 2001 et 2006, comme l'ajout des territoires. Pour permettre une comparaison des séries chronologiques, les personnes qui n'auraient pas été incluses dans l'EPLA de 2001 ont été exclues des données de l'EPLA de 2006 dans les comparaisons 2001 et 2006 (pour plus de détails, voir 89-628 XIF n° 1).

Graphique 4 Taux de chômage chez les personnes avec et sans incapacité au Canada, 2001 et 2006

pourcentage



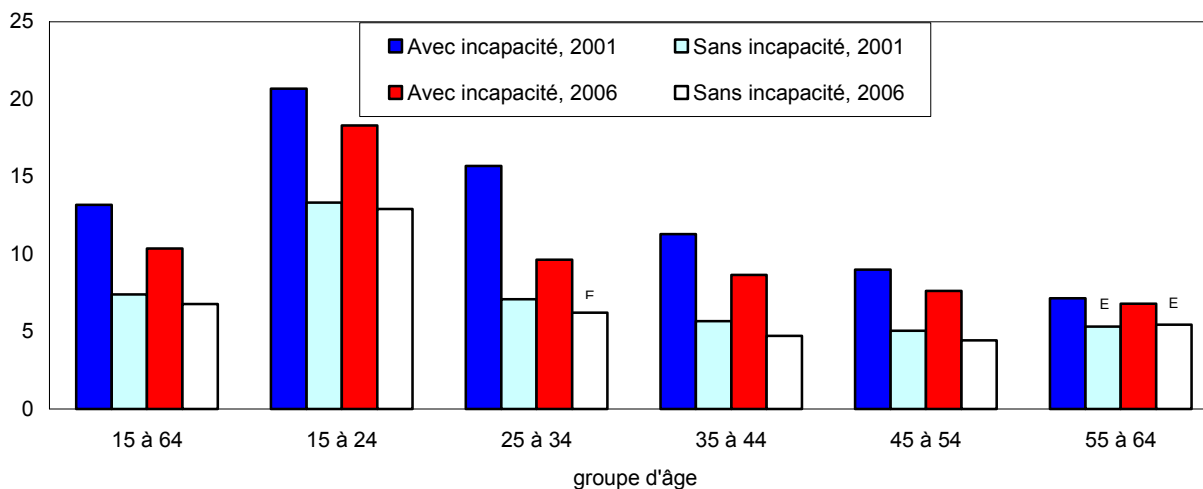
Nota : Exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001 et 2006*

Les hommes et les femmes avec des limitations d'activités ont profité de la vigueur de l'économie puisque leur taux de chômage respectif a diminué de manière similaire. Certaines des baisses les plus importantes du taux de chômage chez les personnes avec incapacité ont été observées dans le groupe d'âge de 25 à 34 ans, où le taux de chômage a diminué de 15,7 % en 2001 à 9,6^E % en 2006. Cette diminution est plus grande que celle de la population sans incapacité où le taux de chômage pour ce groupe a diminué de 7,1 % en 2001 à 6,2 % en 2006 (voir le graphique 5).

Graphique 5 Taux de chômage des personnes avec et sans incapacité, par groupe d'âge, Canada, 2001 et 2006

pourcentage



Nota : Exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001 et 2006*

La sévérité d'une incapacité exerce souvent des effets sur l'expérience d'emploi des personnes avec incapacité. Entre 2001 et 2006, des diminutions du taux de chômage ont été observées chez les personnes avec incapacité modérée pour qui le taux de chômage a diminué de 13,1 % en 2001 à 9,1 % en 2006. Les personnes avec une incapacité légère, sévère ou très sévère n'ont vu leur taux de chômage que très peu changer.

Dix genres d'incapacités sont identifiés dans l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) et chacun peut présenter un défi différent sur le marché du travail. Néanmoins, les personnes de tous les genres d'incapacités ont connu une diminution plus grande de leur taux de chômage que la population sans incapacité. En 2001, les taux de chômage les plus élevés avaient été enregistrés pour les personnes avec des limitations liées à la mémoire (23,3 %), à des troubles psychologiques (20,5 %) et à l'apprentissage (20,1 %), mais ce portrait a quelque peu changé étant donné une diminution importante du taux de chômage des personnes avec une limitation liée à l'apprentissage. En 2006, les taux de chômage les plus élevés ont été enregistrés chez les personnes avec des limitations liées à la mémoire (15,4 %), à des troubles psychologiques (14,3 %), et de communication (13,7 %) (voir le tableau 2).

Tableau 2
Taux de chômage chez les personnes avec incapacité, selon le genre d'incapacité, Canada, 2001 et 2006

Genre d'incapacité	Taux de chômage	
	2001	2006
	pourcentage	
Déficience auditive	13,3	10,4
Déficience visuelle	19,1	13,0
Communication	18,2	13,7
Mobilité	14,1	12,0
Agilité	13,5	11,7
Douleur	12,8	11,1
Apprentissage	20,1	11,7
Mémoire	23,3	15,4
Développement	18,9 ^E	12,7 ^E
Psychologique	20,5	14,3

Nota : Exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Tous les taux dans ce tableau sont normalisés en fonction de l'âge

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001 et 2006*

L'emploi total

L'analyse de l'emploi total sert à mesurer la croissance de l'emploi chez les personnes avec incapacité, même si le taux d'emploi ne reflète pas la situation des personnes qui étaient complètement empêchées de travailler. La croissance de l'emploi total au Canada entre 2001 et 2006 a été la plus vigoureuse des pays du G7, affichant un taux de croissance moyen d'une année à l'autre de 1,7 % (voir 97-559-XIF 2006001). Le taux d'emploi a également augmenté pour les personnes avec et sans incapacité. Les personnes avec incapacité ont enregistré la plus grande augmentation du taux d'emploi, évoluant de 49,3 % en 2001 à 53,5 % en 2006. En comparaison, le taux d'emploi des personnes sans incapacité a augmenté de 73,8 % en 2001 à 75,1 % en 2006. En terme de nombre absolu, ce sont 339 590 personnes de plus, avec incapacité, qui travaillaient en 2006 comparativement à 874 960 personnes de plus, sans incapacité (voir le tableau 3).

Tableau 3
Croissance de l'emploi total, Canada, 2001 et 2006

Croissance de l'emploi	Emploi total en 2001	Emploi total en 2006	Croissance de l'emploi de 2001 à 2006
	nombre		
Avec des incapacités	911 130	1 250 720	339 590
Sans incapacité	13 194 820	14 069 780	874 970

Nota : Exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001 et 2006*

Il y a eu une croissance de l'emploi dans tous les groupes d'âge. La croissance la plus importante est survenue dans les groupes de 55 à 64 ans et de 45 à 54 ans chez les personnes avec et sans limitations d'activités, ceci au moment où la génération des « baby-boomers » transite vers les groupes plus âgés et où l'on constate une tendance croissante des travailleurs âgés à participer à la population active. Néanmoins, les personnes avec incapacité ont affiché une croissance plus grande dans tous les groupes d'âge, tout spécialement celui des personnes âgées de 55 à 64 ans et celui des personnes âgées de 45 à 54 ans (voir le tableau 4). Cette croissance de l'emploi chez les personnes avec incapacité s'est effectuée à plus du double du taux de croissance de leur population.

Des différences remarquables entre les sexes quant à la croissance de l'emploi total étaient également évidentes. Entre 2001 et 2006, les femmes avec incapacité ont affiché une plus grande croissance de l'emploi que leurs homologues de sexe masculin. Cette plus grande croissance des femmes âgées de 15 à 64 ans correspondait, après cinq ans, à 188 790 femmes actives de plus, avec incapacité; la majorité d'entre elles étant âgées de 45 ou plus. En réalité, la croissance enregistrée chez les femmes pendant cette période s'est traduite par un plus grand nombre de femmes actives avec incapacité que leurs homologues masculins (692 110 par rapport à 676 770; voir le tableau 4).

Tableau 4
L'emploi total chez les personnes avec et sans incapacité, selon l'âge et le sexe, Canada, 2001 et 2006

Sexe et groupe d'âge	Emploi total			
	Personnes avec des incapacités		Personnes sans incapacité	
	2001	2006	2001	2006
	nombre			
Hommes				
15 à 24	29 150	38 890	1 073 920	1 165 070
25 à 34	51 600	68 870	1 557 120	1 576 720
35 à 44	113 690	144 320	1 989 380	1 876 430
45 à 54	155 970	201 360	1 636 620	1 836 770
55 à 64	113 910	163 720	727 290	985 210
Total	464 320	617 160	6 984 320	7 440 200
Femmes				
15 à 24	33 070	44 280	1 038 930	1 107 280
25 à 34	60 150	74 620	1 394 180	1 407 110
35 à 44	123 560	139 010	1 802 910	1 716 520
45 à 54	152 840	223 840	1 467 790	1 671 080
55 à 64	77 200	151 800	506 690	727 590
Total	446 800	633 560	6 210 500	6 629 590
Total – les deux sexes				
15 à 24	62 220	83 170	2 112 850	2 272 350
25 à 34	111 750	143 490	2 951 300	2 983 830
35 à 44	237 250	283 330	3 792 280	3 592 960
45 à 54	308 800	425 210	3 104 410	3 507 850
55 à 64	191 100	315 520	1 233 970	1 712 800
Total	911 130	1 250 720	13 194 820	14 069 780

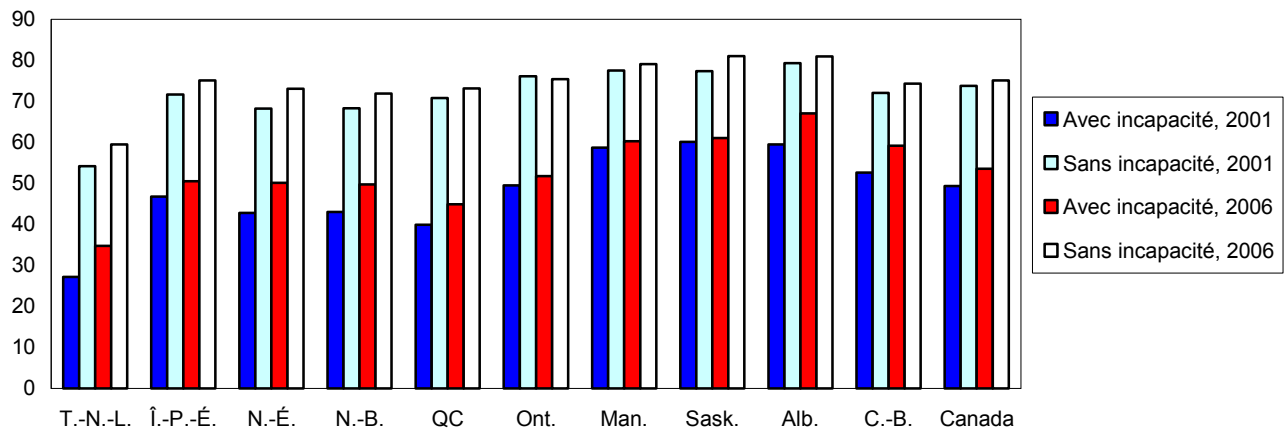
Nota : Exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001 et 2006*

L'emploi total s'est accru à des niveaux variables entre les provinces, et les différences étaient marquées entre les personnes avec et sans incapacité. Les plus importantes augmentations du taux d'emploi ont été enregistrées à Terre-Neuve-et-Labrador et en Alberta. Le taux d'emploi chez les personnes avec incapacité de Terre-Neuve-et-Labrador a augmenté de 27,1 % en 2001 à 34,8 % en 2006. Parallèlement, en Alberta le taux d'emploi de 2006 pour les personnes avec incapacité était de 67,1 % alors qu'il était de 59,5 % en 2001 (voir le graphique 6).

Graphique 6 Taux d'emploi des personnes avec et sans incapacité pas selon la province, Canada, 2001 et 2006

pourcentage



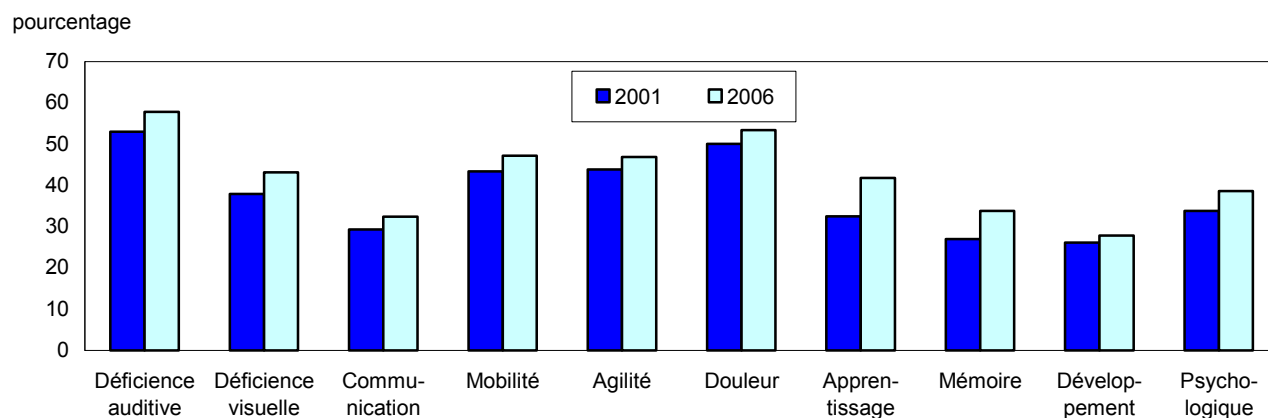
Nota : Exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001 et 2006*

Les personnes avec incapacité sévères ou très sévères ont affiché une forte croissance de l'emploi total entre 2001 et 2006. Le taux d'emploi des personnes avec incapacité sévères ou très sévères a augmenté de 31,8 % en 2001 à 38,3 % en 2006. Par opposition, alors que le chômage chez les personnes avec incapacité modérée enregistrerait une baisse marquée, la croissance de leur emploi total était comparativement faible affichant une hausse allant de 54,0 % en 2001 à 56,6 % en 2006. En chiffres absolus, les personnes avec incapacité légère ont affiché l'augmentation la plus prononcée de l'emploi total, soit 141 900.

La disponibilité croissante de la technologie et le prix à la baisse des logiciels et d'autres types de technologies d'aide connexes ont peut-être amélioré les possibilités d'emploi des personnes avec certains genres d'incapacités par rapport à d'autres entre 2001 et 2006. Les personnes avec des troubles d'apprentissage ont connu la plus haute augmentation du taux d'emploi, passant de 32,5 % en 2001 à 41,8 % en 2006. D'un autre côté, le taux d'emploi des personnes avec des troubles du développement est resté presque inchangé (voir le graphique 7).

Graphique 7 Taux d'emploi selon le genre d'incapacité, Canada, 2001 et 2006



Nota : Exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001 et 2006*

Les obstacles à la participation à la population active

Les obstacles à la participation peuvent prendre bien des formes. Même si l'incapacité en soi peut être un obstacle à la participation, d'autres obstacles peuvent compliquer les efforts qu'une personne fait pour trouver un emploi. La dernière partie du rapport examine trois obstacles éventuels à la participation, à savoir : la limitation en soi, la nécessité de faire des aménagements en milieu de travail et la discrimination perçue en milieu de travail.

Pour mieux comprendre la situation des personnes qui étaient inactives et qui ont dit être partiellement ou complètement empêchées de travailler, l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006 a établi une distinction entre les personnes qui étaient à la retraite et celles « ne faisant pas partie de la population active » (dans le reste du rapport, nous utilisons la variable de la situation sur le marché du travail de l'EPLA et traitons uniquement des personnes avec incapacité). Pour être considérée comme étant à la retraite, une personne devait avoir mis fin en permanence à un emploi ou à une entreprise. Les personnes qui demeuraient dans la catégorie des personnes inactives n'avaient pas mis fin à un emploi ou à une entreprise et n'étaient pas à la recherche d'un emploi.

La capacité de participer à la population active

Un obstacle important à la participation de certaines personnes avec une incapacité peut être leur limitation ou leur état de santé. La situation propre à une personne avec une incapacité peut l'empêcher complètement de travailler ou limiter la quantité ou le genre de travail qu'elle peut faire. L'examen de la population qui est complètement empêchée de travailler ou limitée quant à sa capacité de travailler permet de comprendre les écarts dans la participation des personnes avec et sans incapacité et l'étendue des personnes qui ne pourraient pas travailler quel que soit le soutien qu'elles obtiendraient de leur milieu de travail.

Les personnes complètement empêchées d'être actives

En 2006, 63,6 % des Canadiens inactifs âgés de 15 à 64 ans et ayant une limitation d'activités (c.-à-d. près de 420 000 personnes) ont déclaré qu'ils étaient complètement empêchés de travailler, tout comme 63,5 % des Canadiens à la retraite de moins de 65 ans, soit environ 115 000 personnes.

L'incidence de l'incapacité complète de travailler est plus faible dans les territoires

La proportion des personnes qui étaient inactives et ayant déclaré être complètement empêchées de travailler était d'environ 14 points de pourcentage moins élevée dans les Territoires que dans l'ensemble du Canada (49,5 % par opposition à 63,6 %). En même temps, les provinces étaient remarquablement similaires en ce qui a trait aux personnes complètement empêchées de travailler.

La sévérité de la limitation a également une incidence importante sur la capacité d'une personne d'être active. Qu'elle soit à la retraite ou inactive, plus la sévérité est élevée, plus la probabilité qu'elle soit complètement empêchée de travailler est grande. En réalité, plus de 3 personnes inactives avec une incapacité légère sur 10 ont dit être complètement empêchées de travailler, comparativement à plus de 7 personnes avec une incapacité sévère ou très sévère sur 10. Ce modèle vaut également pour les personnes à la retraite, où près de 3 personnes avec une incapacité légère sur 10 ont dit être complètement empêchées de travailler, comparativement à près de 9 personnes sur 10 avec une incapacité sévère ou très sévère sur 10.

Les limitations quant à la quantité ou au genre de travail

Par contraste avec les personnes qui étaient complètement empêchées de travailler, l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006 a cherché à savoir si des personnes croyaient que leur état limitait la quantité ou le genre de travail qu'elles pouvaient faire par opposition à l'incapacité complète de travailler.

En 2006, plus de 700 000 Canadiens âgés de 15 à 64 ans et plus, avec une limitation d'activités, ont signalé que leur état limitait la quantité ou le genre de travail qu'ils pouvaient faire. Dans ce groupe, plus de 4 personnes occupées sur 10 ont dit être limitées, comparativement à 6 personnes en chômage, inactives ou à la retraite sur 10.

Tout comme pour l'incapacité complète de travailler, la sévérité jouait un rôle important dans les limitations au travail. Plus l'incapacité était sévère, plus les personnes occupées avaient tendance à dire que leur aptitude à l'emploi était limitée. Dans le groupe de personnes occupées, le fait d'être limité au travail avait plus de deux fois plus de chances d'être mentionné par des personnes avec incapacité sévères (73,5 %) ou très sévères (81,3 %) que des personnes avec incapacité légère (27,0 %; voir le tableau 5).

Tableau 5

Personnes ayant dit être limitées au travail selon la sévérité de l'incapacité et la situation sur le marché du travail, Canada, 2006

Situation d'emploi	Sévérité de l'incapacité			
	Légère	Modérée	Sévère	Très sévère
	pourcentage			
Occupées	27,0	50,5	73,5	81,3
En chômage	38,8	74,2	87,5	90,9
Inactives	40,4	71,6	68,3	87,2
À la retraite	58,3	73,1	88,5	F

Nota : Inclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006*

Les aménagements en milieu de travail

Les aménagements en milieu de travail sont les modifications apportées à l'emploi ou à l'environnement de travail qui permettent à une personne ayant une limitation d'activités de participer pleinement au sein du milieu de travail. Ces modifications peuvent inclure de nombreuses choses allant des heures ou des tâches modifiées et des modifications propres aux logiciels et matériels informatiques, à des éléments structurels tels que des mains courantes et des toilettes adaptées. Il existe des différences importantes entre les modifications dont les personnes occupées avec incapacité avaient besoin en milieu de travail par rapport celles qui étaient en chômage ou inactives. Les personnes qui étaient en chômage ou inactives avaient tendance à dire qu'elles avaient besoin de bien plus d'aménagements en milieu de travail, ce qui a peut-être joué un rôle dans le fait qu'elles étaient en chômage ou inactives.

Les aménagements en milieu de travail destinés aux personnes occupées ayant des limitations d'activités

L'aménagement en milieu de travail le plus courant destiné aux personnes occupées ayant des limitations d'activités était la modification des heures et des jours de travail ou des heures de travail réduites, modifications signalées par environ un membre sur cinq (20,1 %) de ce groupe. Environ une personne sur six avait besoin d'un fauteuil spécial ou d'un soutien dorsal (16,5 %) ou encore d'une redéfinition des tâches (14,2 %), tandis qu'environ une sur dix avait besoin d'un poste de travail modifié ou ergonomique (10,7 %).

Conformément aux parties qui précèdent, la sévérité de l'incapacité jouait un rôle dans le genre d'aménagement nécessaire. Pour chaque genre de modification, à l'exception de tout « autre » équipement, aide ou conditions de travail, les personnes avec une incapacité sévère ou très sévère étaient plus susceptibles d'avoir besoin de chacune de ces modifications (voir le tableau 6).

Tableau 6
Genres de modifications nécessaires pour pouvoir travailler, selon la sévérité de l'incapacité, Canada, 2006

Genre d'aménagement en milieu de travail	Légère ou modérée	Sévère ou très sévère
	pourcentage	
Heures ou jours modifiés	14,0	41,1
Fauteuil spécial ou soutien dorsal	12,4	30,3
Redéfinition des tâches	9,6	30,3
Poste de travail modifié ou ergonomique	8,8	17,1
Autre équipement, aide ou aménagement	3,2 ^E	5,1 ^E
Ascenseur adapté	2,0 ^E	6,9 ^E
Stationnement approprié	2,0 ^E	10,3
Toilettes adaptées	1,9 ^E	9,7
Transport adapté	1,6 ^E	6,4 ^E
Soutien humain	1,6 ^E	6,6 ^E
Aides techniques	1,0 ^E	3,5 ^E
Modifications de l'ordinateur	0,6 ^E	5,2 ^E
Mains courantes ou rampes	0,5 ^E	7,3 ^E
Aides à la communication	0,3 ^E	F

Nota : Inclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006*

Les aménagements en milieu de travail nécessaires selon les groupes d'âge comportaient également certaines différences. Le groupe de personnes âgées de 15 à 24 ans a signalé avoir moins besoin de la redéfinition des tâches (7,8 %), d'heures ou de jours modifiés ou de la réduction des heures de travail (13,4 %) et de fauteuils spéciaux ou de soutiens dorsaux (5,8 %). Ce groupe d'âge a été aussi proportionnellement plus nombreux à dire ne pas avoir besoin de modifications (73,3 %) comparativement à tous les autres groupes d'âge combinés (57,8 %).

Les personnes occupées ayant une déficience auditive étaient moins susceptibles que les personnes avec d'autres limitations à avoir besoin de modifications pour travailler, puisque 68,2 % ont mentionné ne pas en avoir besoin. La redéfinition des tâches avait plus tendance à être nécessaire chez les personnes avec des limitations psychologiques (26,3 %) ou une déficience intellectuelle (32,0^E %), tandis que les heures ou les jours de travail modifiés étaient plus courants chez les personnes avec des limitations psychologiques (40,6 %) ou liées à la mémoire (43,4 %). Le soutien humain (par exemple un interprète en langage gestuel ou un assistant personnel) était le plus courant chez les personnes avec des limitations de communication (9,3^E %) ou une déficience intellectuelle (13,7^E %) et les fauteuils spéciaux ou le soutien dorsal étaient plus susceptibles d'être nécessaires pour les personnes avec des limitations de mobilité (25,0 %) ou d'agilité (25,6 %). Les travailleurs avec une déficience intellectuelle avaient plus tendance à avoir besoin de transport adapté (10,1^E %).

L'aménagement a-t-il été fourni?

En plus d'analyser la nécessité d'un aménagement en milieu de travail, il est également important d'examiner si l'aménagement a été offert. Les taux de satisfaction de chacun des besoins en aménagement des travailleurs avec incapacité étaient semblables, malgré des différences régionales marquées. Les taux les plus élevés de redéfinition des tâches ont été observés en Nouvelle-Écosse (82,5 %) et en Alberta (81,3 %), où ils étaient plus élevés que la moyenne nationale (64,7 %).

La sévérité jouait également un rôle dans la prestation d'aménagements en milieu de travail, mais de manière contraire aux analyses précédentes selon lesquelles les personnes avec incapacité plus sévères éprouvaient plus de difficultés. En réalité, les personnes avec incapacité sévères ou très sévères avaient plus de chances d'avoir obtenu une redéfinition des tâches (55,4 %) que les personnes avec incapacité légère ou modérée (73,3 %).

Entre 2001 et 2006, il y a eu une baisse de la prestation de certains aménagements en milieu de travail par les employeurs, notamment la redéfinition des tâches et un soutien humain tel qu'un lecteur, un interprète gestuel, un instructeur ou un assistant personnel. Selon les résultats de l'enquête de 2006, 64,8 % des travailleurs qui croyaient avoir besoin d'une redéfinition des tâches l'ont reçue, soit une baisse par rapport à 79,7 % en 2001, alors que le soutien humain apporté est passé de 83,2 % en 2001 à 55,5 % en 2006.

Les aménagements en milieu de travail destinés aux personnes en chômage ou inactives

Tel que mentionné dans les parties précédentes, les personnes avec des limitations d'activités qui étaient en chômage ou inactives avaient une expérience du marché du travail très différente des personnes occupées ayant des limitations d'activités. Les personnes qui étaient en chômage ou inactives avaient tendance à avoir des limitations plus sévères, d'où des besoins en aménagements en milieu de travail plus grands afin de pouvoir travailler. Ces besoins en aménagements plus grands ont peut-être également contribué aux difficultés qu'ils ont éprouvées sur le marché du travail.

Chez les femmes, les aménagements les plus courants étaient les heures ou les jours modifiés (29,7 %), la redéfinition des tâches (24,2 %) et des fauteuils spéciaux ou un soutien dorsal (21,5 %). Les heures ou les jours modifiés étaient également l'aménagement le plus courant chez les hommes (28,2 %), mais cette fois partageant une proportion identique à celle observée pour la redéfinition des tâches (28,2 %; voir le tableau 7).

Tableau 7
Aménagements en milieu de travail destinés aux personnes en chômage ou inactives selon le sexe, Canada, 2006

Aménagement en milieu de travail	Femmes	Hommes
	pourcentage	
Heures ou jours modifiés	29,7	28,2
Redéfinition des tâches	24,2	28,2
Fauteuil spécial ou soutien dorsal	21,5	15,3
Poste de travail modifié ou ergonomique	14,0	10,9
Ascenseur approprié	12,4	6,5 ^E
Toilettes adaptées	11,5	7,1 ^E
Stationnement approprié	11,0	8,2 ^E
Transport adapté	9,6	9,5
Soutien humain	7,3	9,3
Mains courantes ou rampes	6,6	6,5 ^E
Autre équipement, aide ou aménagement	5,7 ^E	4,1 ^E
Ordinateur en braille	5,7 ^E	4,0 ^E
Aides à la communication	4,6 ^E	4,6 ^E
Aides techniques	3,4 ^E	4,2 ^E

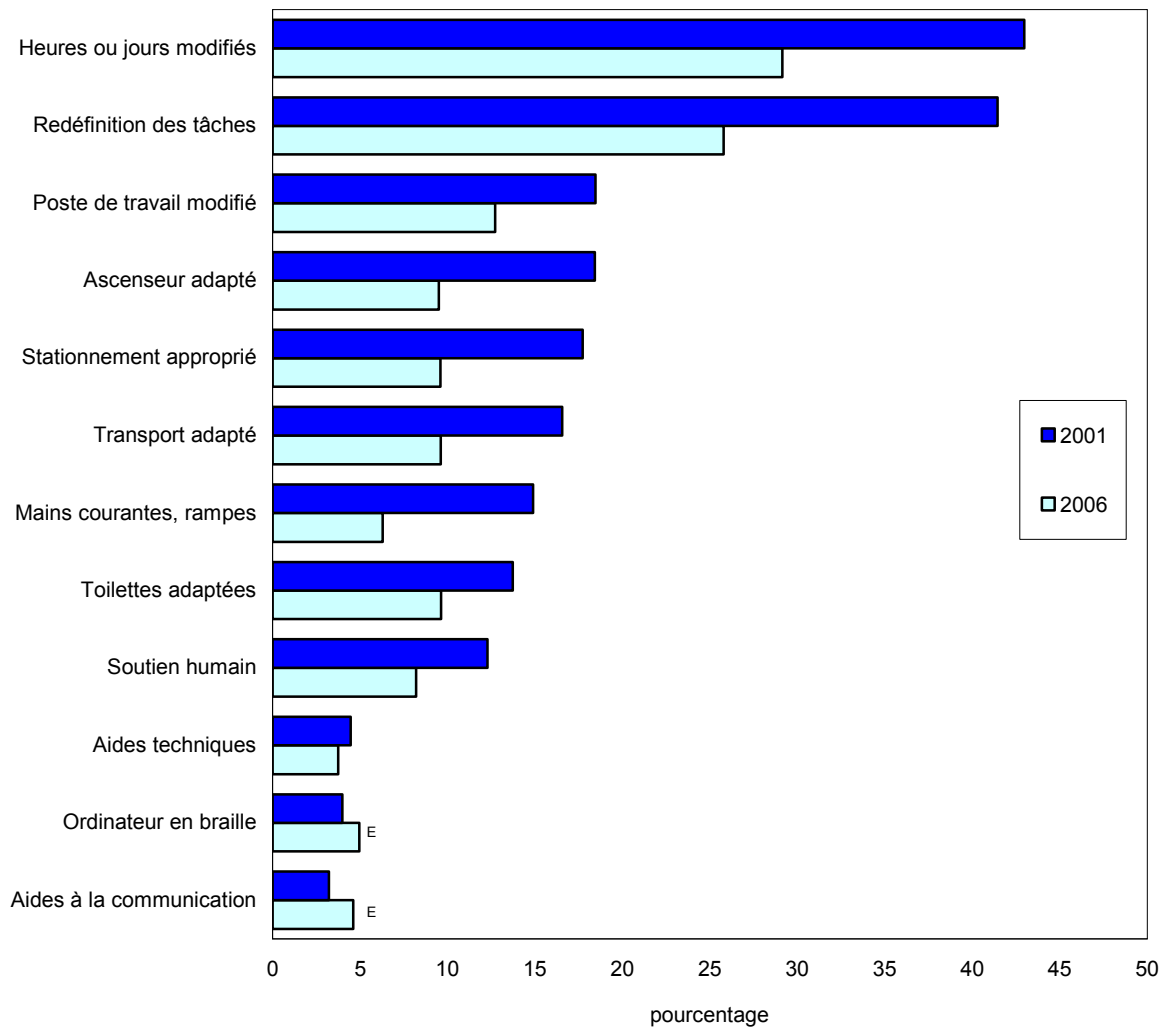
Nota : Inclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006*

Les besoins en aménagements en milieu de travail ont diminué

Pour la plupart, les personnes qui étaient en chômage ou inactives ont dit avoir besoin de moins d'aménagements en milieu de travail en 2006 qu'en 2001. La nécessité d'heures modifiées, de la redéfinition des tâches, d'un poste de travail modifié, d'ascenseurs adaptés, d'un stationnement approprié, de transport adapté, de mains courantes ou de rampes, de toilettes adaptées ou de soutien humain avait diminué de 2001 à 2006. Par exemple, entre 2001 et 2006, le pourcentage des personnes qui avaient besoin d'une redéfinition des tâches est passé de 189, 490 (41,5 %) en 2001 à 114,890 (25,8 %) en 2006 chez les personnes qui étaient en chômage ou inactives (voir le graphique 8). Il convient de souligner que ces changements représentent une diminution du nombre de personnes ayant besoin d'aménagements pour pouvoir travailler plutôt que d'une augmentation des aménagements fournis par les employeurs.

Graphique 8 Aménagements en milieu de travail nécessaires pour pouvoir travailler, Canada, 2001 et 2006



Nota : Exclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001 et 2006*

La discrimination perçue

La discrimination perçue est le dernier obstacle à l'emploi qui est examiné dans le présent document. La discrimination perçue à l'endroit des personnes avec des limitations d'activités, sous la forme de découragement ou d'exclusion, peut être un obstacle difficile à surmonter parce qu'elle déborde beaucoup du contrôle des personnes avec incapacité.

Les personnes qui étaient déjà occupées étaient moins susceptibles de subir de la discrimination que leurs homologues en chômage et inactifs. Par exemple, en 2006, 25,5 % des chômeurs et 12,7 % des personnes qui étaient inactives croyaient qu'au cours des cinq dernières années on leur avait refusé un emploi en raison de leur incapacité comparativement à 7,6 % des personnes occupées (voir le tableau 8).

Tableau 8**Genre de discrimination perçue parmi les personnes avec incapacités qui ont travaillé ou pris leur retraite au cours des cinq dernières années, selon l'activité sur le marché du travail, Canada, 2006**

Genre de discrimination selon la situation sur le marché du travail	Activité sur le marché du travail			
	Occupé	Chômage	Inactif	Retraite
Questions discriminatoires : "Croyez-vous qu'en raison de votre état, on vous a..."	pourcentage			
Refusé une entrevue	5,5	18,2	7,7	3,3 ^E
Refusé un emploi	7,6	25,5	12,7	6,8 ^E
Refusé une promotion	5,5	11,2 ^E	6,1	4,1 ^E
Donné moins de responsabilité...	6,3	9,7 ^E	7,9	4,6 ^E
Refusé une accomodation du milieu de travail	3,1	7,6 ^E	5,9	3,6 ^E
Moins rémunéré que des travailleurs ayant des tâches similaires	5,2	6,3 ^E	5,3 ^E	4,4 ^E
Refusé d'autres avantages liés à l'emploi	1,9 ^E	5,0 ^E	4,7 ^E	3,2 ^E
Exposé à toute autre forme de discrimination	7,4	14,8 ^E	10,5	5,1 ^E
Questions discriminatoires : "... sur le plan du travail..."				
Vous considérez-vous désavantagé...	24,7	46,3	58,0	47,8
Croyez-vous qu'un employeur ou votre employeur vous considérerait comme étant désavantagé ...	30,4	41,1	54,1	49,9

Nota : Question discriminatoires exclus les répondants par procuration.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006*

La probabilité de subir de la discrimination perçue augmentait également avec la sévérité des limitations d'activités. Par exemple, 1 personne (2,2 %) avec une limitation légère sur 50 et 1 personne (5,0 %) avec une incapacité modérée sur 20 ont déclaré qu'on leur avait refusé une promotion, tandis que cette probabilité augmentait à environ 1 sur 10 (11,2 %) chez les personnes avec une limitation d'activités sévère ou très sévère.

L'âge peut également être un facteur important dans la déclaration de la discrimination perçue. En général, les résultats de l'enquête laissent entendre que cela vaut pour un certain nombre de dimensions de la discrimination perçue. Les personnes avec une incapacité dans les groupes d'âge de 15 à 24 ans et de 25 à 44 ans étaient constamment plus portées à déclarer qu'on leur avait refusé une entrevue (10,4 % et 8,0 %), un emploi (14,4 % et 11,7 %) ou qu'on leur donnait moins de responsabilités (11,2 % et 8,3 %) que les personnes du groupe d'âge de 45 à 64 ans.

Les personnes avec des limitations d'activités étaient les moins portées à croire être considérées par les employeurs comme étant désavantagées dans les territoires (25,8 %), ou à l'Île-du-Prince-Édouard (30,2 %), où les taux étaient tous inférieurs à la moyenne nationale (37,9 %). On a constaté une autre exception remarquable en Nouvelle-Écosse, où les taux de la province pour le refus d'un emploi (6,4%) ou l'exposition à une autre forme de discrimination (4,7 %) étaient bien inférieurs aux taux nationaux (respectivement 9,5 % et 8,1 %).